AMICALE CHATILLONNAISE DE PETANQUE :

REGLEMENT INTERNE 2014

L'amicale Châtillonnaise de pétanque est une association loi 1901 à caractère sportif et afin d'éviter tout litige, le bureau 2014 a décidé de statuer sur divers points et s'engage à respecter ce règlement interne sans exception tout au long de la saison.

Vous trouverez ci-dessous les différents points adoptés par le comité directeur :

**Cotisations** :

Tout licencié n'étant pas à jour de ces cotisations (licence + tenues) ne pourra participer à une compétition inscrite par le club et ne pourra muter en fin de saison.

***Prix des licences*** : Hommes : 30 €

Femmes : 25 €

Jeunes : Gratuit

Le club ne prend pas en charge les frais de mutation mais remboursera le joueur s’il reste au moins deux ans au club.

**Frais de repas championnats départementaux :**

Tout licencié participant à un championnat départemental, débutant le matin, et encore qualifié pour l’après midi ou perdant le matin mais après 11 h 30, touchera une indemnité repas de 13 €uros. En revanche ces frais seront remboursés uniquement si le joueur prend son repas en commun avec les autres licenciés du club.

**Frais championnat de Bourgogne**:

Tout licencié (hors catégories jeunes) participant à un championnat de Bourgogne touchera une indemnité de 13 €uros pour le repas de la veille avec facture justificative.

Une équipe participant à un championnat de Bourgogne dont la distance est supérieure de plus de 80 km de Châtillon (hors catégories jeunes) touchera 50 €uros pour la chambre de la veille si la compétition se trouve hors département (80€ pour une équipe triplette mixte). Le remboursement ne se fera que sur présentation d'une facture justificative.

Si le comité de la Nièvre ne prend pas en charge le remboursement des indemnités kilométriques, le club s’engage à indemniser les joueurs (1 voiture par équipe) sur la base de 0.20 centimes du kilomètre. Cependant il est demandé de privilégier le covoiturage et **ce remboursement sera effectué le jour de l’Assemblée Générale et uniquement aux joueurs ayant travaillé au moins une fois dans l’année à un concours du club ou toutes autres manifestations.**

**Frais Championnat de France** :

Le comité de la Nièvre prend à sa charge l'intégralité des frais pour une équipe participant à un championnat de France.

Chaque licencié qualifié à un championnat de France se verra attribuer une indemnité forfaitaire de 50 €uros.

Si l’équipe est qualifiée pour le dimanche matin, le bureau statuera sur le montant d’une indemnité complémentaire.

**Coupe de France** :

La coupe de France est une compétition par club et par équipe. C'est une "belle" compétition si tout le club soutien les joueurs retenus et si cette dernière ne génère pas de "jalousie" entre les joueurs. Une véritable équipe et supporters doivent exister.

Le club de Châtillon a décidé de participer à cette épreuve et a pour objectif d'aller le plus loin possible.

Avant toutes choses, les joueurs et joueuses voulant prendre part à cette compétition devront auparavant avoir signé le formulaire de participation et l’avoir rendu avant le 30/03 jour du 1er championnat 2014. La liste des postulants sera sur le blog début mars.

Les joueurs et joueuses retenus pour participer à cette compétition seront sélectionnés par rapport aux résultats obtenus dans les différents championnats de la Nièvre, de Bourgogne et en cas d'égalité par rapport aux points FFPJP.

Tous joueurs sélectionnables par rapport au barème du club recevra toutes les dates butoirs décidées par la FFPJP et devra s’engager à être présent à chaque tour sauf cas de force majeure (congés, travail le jour de la compétition, maladie, événement familial) sinon il sera disqualifié le reste de la compétition.

Le nombre de points dans les championnats a été établi de la façon suivante :

**Championnat de Bourgogne :**

Huitième de Finaliste : 4 points

Quart de Finaliste : 6 points

Demi-Finaliste : 10 points

Finaliste : 20 points

Vainqueur : 30 points

**Championnat de la Nièvre (hors jeune, hors promotion, hors vétéran)** : 16eme de finale : 1 point

Huitième de Finaliste : 2 points

Quart de Finaliste : 4 points

Demi-Finaliste : 8 points

Finaliste : 16 points

Vainqueur : 25 points

A Chaque tour, **6 joueurs et 2 joueuses seront sélectionnés**, David NIAULAT sera capitaine d'équipe et aura la responsabilité de la composition des équipes à chaque partie et aucune contestation ne sera possible.

Tout joueur retenu dans l'équipe et s'engageant à participer doit être présent à tous les tours et s’engage à rester au club la saison suivante.

Les joueurs sélectionnés doivent avoir un comportement exemplaire tout au long de la saison. Le Fair-play et le respect sont la ligne de conduite de notre club. Le bureau prendra des sanctions d’exclusion de l’équipe vis à vis des joueurs qui ne s’y conformeront pas.

Des indemnités kilométriques seront versées aux joueurs utilisant leur véhicule personnel à partir des tours régionaux. Indemnité de 0.20 centimes d'€uros par kilomètre (distance entre Châtillon et le lieu de la rencontre).Les frais de péage seront remboursés dans leur intégralité avec justificatifs.

**Critérium Crédit Agricole :**

Les équipes sélectionnées sont communiquées par le comité de la Nièvre.

**Championnats Départementaux :**

Le club a en charge d'inscrire les équipes aux différents championnats mais n'intervient pas dans leur composition. Tous les frais d'engagements sont pris en charge par le club.

**Bénévolat :**

**NOUVEAUTE 2014** : Pour 2014 le bureau fait du bénévolat sa priorité.

Nous sommes surement un des derniers Club de la Nièvre à offrir autant d’avantage à nos licenciés et pour que notre club perdure, ne perde pas cette valeur qui fait sa force et par respect à tous ceux qui travail tout au long de l’année et que je remercie très sincèrement, Une 1ère dans votre club !!! Nous allons demander à tous nos licenciés(ées) (AUCUNE OBLIGATION) de remplir un formulaire qui comportera toutes les dates d’organisations 2014 et sur lequel ils nous proposerons, ou pas, leur service en tant que bénévole sur une de nos manifestations (minimum ½ journée ex : buvette /préparation grand prix/rifles) celui-ci sera à rendre le jour de la galette des rois ou vous pouvez nous répondre par mail.

En contre partie le bureau a décidé de réduire de 50% la licence 2015 (voir plus si le bilan financier nous le permet !!!!!!!)

Vous pourrez me prévenir 15 jours avant chaque manifestation par sms au **06 81 19 89 46** ou par mail [jeanvalou@orange.fr](mailto:jeanvalou@orange.fr) ou par un commentaire sur le blog.

Pour ceux qui auront fait ce choix nous les remercions d’avance de leur investissement. La liste de ceux qui bénéficieront de cette ou ces **avantages** sera dévoilée le jour de l’AG

**Points divers**

**Le bureau validera ou non la venue d’un nouveau joueur (ou joueuse) dans le club.**

Pour chaque compétition officielle il est obligatoire que les châtillonnais portent les couleurs du club. A défaut, aucune indemnité ne sera versée et les points de la Coupe de France ne seront pas attribués.

Tout règlement de la licence valide le présent règlement.

**Bonne saison à tous et vive la pétanque châtillonnaise.**

**Le Président et le Bureau**

**Jean-Luc ANTONY**